

Petite Enfance

REF : DPE2015004

Signataire : SA/AR/ML

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

OBJET : Avenants aux conventions d'objectifs et de financement sur l'Accès et l'usage du Portail caf partenaires" pour l'ensemble des établissements d'accueils du jeune enfant entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales

EXPOSE :

Depuis octobre 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint met à disposition un nouveau portail de déclaration de données pour les structures bénéficiaires de la Prestation de Service Unique (Psu) des équipements d'accueil du jeune enfant, en remplacement de l'outil SIEJ (Système Information Enfance Jeunesse).

Ce nouvel outil « OMEGA », accessible depuis le site <http://services.caf.fr>, est une réponse à l'objectif de modernisation et de simplification des relations partenariales des Caisses d'Allocations Familiales. Les conventions « prestation de service unique » déjà signées entre les deux parties demeurent inchangées dans leurs termes initiaux ; toutefois, des avenants doivent être conclus, afin de définir les conditions d'accès , d'usage au nouveau portail « Caf partenaires » et les obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'établissements d'Accueil du Jeune Enfant suivants :

- Le multi accueil La Maisonnée – 7 bis rue Achille Domart (convention n°13-006)
- La crèche collective Ethel Rosenberg – 122, ter rue André Karman (convention n°13-001)
- La micro crèche Bruno Munari – 26 rue du Long Sentier (convention n°14-048)
- La crèche Marguerite Le Maut – 42 boulevard Félix Faure (convention n°13-002)
- Le multi accueil Lécuyer – 44 rue Lécuyer (convention n°13-228)
- Le multi accueil La Maladrerie – 27 bis rue Lopez et Jules Martin (convention n°13-243)

- Le multi accueil La Pirouette – 38 rue Bordier (convention n°13-244)
- La halte jeux Henri Roser – 38 rue Gaétan Lamy (convention n°13-161)
- La crèche collective Annike Kélébé – 15/15 bis avenue de la République (convention n°12-125)

Ce portail permettra la télé-déclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits Psu.

L'accès au Portail « Caf partenaires » rendra possible la saisie et la transmission des données en fonction de trois profils habilités correspondant aux rôles suivants : « fournisseur de données d'activités, fournisseur de données financières et approbateur ».

L'utilisation des services ne sera autorisée qu'aux personnels expressément habilités désignés dans un document joint en annexe.

Les présents avenants prennent effet au 01/01/2015 pour une période d'une année soit jusqu'au 31/12/2015.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoît
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2015004

Signataire : SA/AR/ML

OBJET :Avenants aux conventions d'objectifs et de financement sur l'Accès et l'usage du Portail caf partenaires" pour l'ensemble des établissements d'accueils du jeune enfant entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n°2010-017 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales définissant les relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires dans le domaine des aides au fonctionnement et à l'investissement,

Vu les projets d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement – « Accès et usage du portail caf partenaires » pour l'ensemble des établissements d'accueils du jeune enfant, à savoir :

- Le multi accueil La Maisonnée – 7 bis rue Achille Domart (convention n°13-006)
- La crèche collective Ethel Rosenberg – 122, ter rue André Karman (convention n°13-001)
- La micro crèche Bruno Munari – 26 rue du Long Sentier (convention n°14-048)
- La crèche Marguerite Le Maut – 42 boulevard Félix Faure (convention n°13-002)
- Le multi accueil Lécuyer – 44 rue Lécuyer (convention n°13-228)
- Le multi accueil La Maladrerie – 27 bis rue Lopez et Jules Martin (convention n°13-243)
- Le multi accueil La Pirouette – 38 rue Bordier (convention n°13-244)
- La halte jeux Henri Roser – 38 rue Gaétan Lamy (convention n°13-161)
- La crèche collective Annike Kélébé – 15/15 bis avenue de la République (convention n°12-125)

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement – « Accès et usage du portail caf partenaires » pour l'ensemble des établissements d'accueils du jeune enfant entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales **de la** Seine Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

